

MAIRIE DE MACKENHEIM



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**SEANCE du 28 février 2008**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER, Melle Caroline JEHL, M Didier FLAITZ, Mmes Agnès PETROWSKI, Martine THIEBO, Antoinette FERNANDEZ, MM Christophe LUDAESCHER, Pascal JEHL, M Benoît FRITSCH, Mme Kathleen DICK, M Martin SCHWOERER
Soit 13 membres sur 15

Conseillers absents excusés : M René HUVELIN
M André SCHMITT qui a donné procuration à M. Jean-Claude SPIELMANN

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2007.
Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine HETZER,

APPROUVE le compte administratif 2006, arrêté en

- Fonctionnement	à un excédent de	155 887.01 €
- Investissement	à un excédent de	47 282.44 €
soit un excédent global de		203 169.45 €

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2007 remis par le Receveur Municipal.

III. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Au vu des résultats de l'exercice 2007, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2007, soit 155 887.01 € à la section d'investissement – compte 1068- au budget primitif 2008.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires du Maire pour l'exercice 2008 et en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2008
 - au niveau chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée en dépenses et recettes à 473 791 €
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement, arrêtée en dépenses et recettes à 754 794 €
- **DECIDE DE REPARTIR** le crédit de 20 000 € voté à l'article 6574 «*subventions de fonctionnement*» comme suit :
 - Caisse d'Assurance Accidents Agricole 13 572 €
 - Association Sportive de MACKENHEIM 1 000 €
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de MACKENHEIM 1 800 €
 - Maison des Jeunes et de la Culture MACKENHEIM 401 €
 - Groupement d'Action Sociale – BARR 817 €
 - Société Protectrice des Animaux – LIEPVRE 160 €
 - Association « Amis du Judengarten » 1 000 €
 - Divers – reste à affecter - 1 250 €
- **VOTE UN CREDIT** de 10 000 € à l'article 65738 «*Subventions aux autres organismes*» pour :
 - la coopérative scolaire au titre de la participation communale à l'organisation des goûters à la maternelle et d'une classe verte : 2 000 €
 - l'Association Foncière de Mackenheim : 8 000 €
- **INSCRIT** un crédit de 235 000 € au titre des contributions directes. L'état de notification des taux d'imposition pour 2008 n'ayant pas été notifié à la commune à ce jour.

V. INVESTISSEMENTS 2008

1. ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR

Monsieur le Maire rend compte du résultat de la consultation d'entreprise réalisée pour le remplacement des 2 copieurs équipant le secrétariat de la mairie et l'école. Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un copieur couleur pour la mairie et retient l'offre de la société REPROLAND – modèle CANON IRC 2880i – pour une dépense totale de 9 568 € TTC et la souscription du contrat de maintenance.

2. AMELIORATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE-ECOLE

Suite à l'étude Diagnostic Energétique du Patrimoine (DPE) qui a conclu à la pertinence de la solution gaz condensation en tant que bon compromis entre économies réalisées et prix d'investissement, la Commune a pris la décision d'équiper la mairie-école d'une chaudière gaz condensation le 24 janvier 2008.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise JUNG de Hilsenheim s'élevant à 9 197.32 HT et comprenant l'installation de la chaudière (modèle DE DIETRICH – puissance 65 KW) / ventilation / raccordements / Dégazage et découpe de la citerne fuel.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention tant à la Région Alsace qu'au Département du Bas-Rhin.

3. RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ST-ETIENNE

Suite à l'approbation du projet APS des travaux de restauration intérieure de l'Eglise, les dossiers de demande de subvention ont été adressés à différents organismes extérieurs dont la Fondation du Patrimoine. Dans le cadre de ses missions, cet organisme peut accorder son soutien au projet de restauration intérieure de l'Eglise, en participant à son financement par le biais d'une souscription dont le principe est exposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
considérant le statut, les missions et les moyens d'action de la Fondation du Patrimoine,
après en avoir délibéré,

- décide d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine, d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement de l'opération de restauration intérieure de l'Eglise de Mackenheim,
- confie au Maire la constitution du dossier pour cette opération.

4. IMPLANTATION D'UNE STELE COMMEMORATIVE AU CIMETIERE ISRAELITE

Un crédit de 11 000 € a été voté pour l'implantation d'une stèle commémorative des victimes de la Déportation. Cette action a été initiée par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin et a fait l'objet d'une proposition de mise en scène sur le site par l'artiste allemand Peter Zimmermann. Dès lors que le contentieux lié à la propriété du cimetière israélite sera résolu, la commune constituera un dossier de financement pour ce projet vis-à-vis duquel le Ministère de la Culture n'exclut pas une aide au titre des arts plastiques. Par ailleurs, l'Association des Amis du Judengarten s'associera à ce projet par l'organisation d'une souscription.

Le Maire
J-C. SPIELMANN